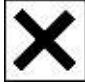




Bon No : 003300886		1ere Gachée : 11:31 (1) Quantité : 8.00 m3		Date : 15/04/2026 bpe2604132146		Zone : ZONE 02	
Client : MACLE MIK/ MACLE MIKAEL		Chantier : PENDE PENDE		Réf. commande(2) :		Véhicule : BW681BR	
		RUE DE LANCHERES 0603916790 PENDE				Chauffeur : ANTONY ANTONY	
						Transport :	
						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 48.00 m3		Quantite Restante : 14.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
12:07		00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
D348		BPS NF EN 206 A2/CN				XA2, XS3 (F)	
						Classe chlorure	
						0.65 %	
						Consistance(7)	
						S4 (160 à 210 mm)	
						Dmax	
						22	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF				342		C 35/45	
Appellation commerciale : C35/45 XA2(F) D22 S4 III 42 PM		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		SPHRE 3000 0.8 %				Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non